

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE 1^{er} JUIN 2009

Cent trente deuxième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 1^{er} jour de juin 2009 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Lise Soutière et Lynda Tessier.

Mesdames les commissaires parents : Manon Côté et Marie-Claude Lavoie.

Madame Erminia Merlo et monsieur Michel Aerts, commissaires, se joignent à la réunion à 19h30.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Madame Lynda Champagne, directrice adjointe au Service des ressources humaines;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information, se joint à la réunion à 19h30.

Absences : Madame et messieurs les commissaires : Annik Tomlinson, Eryck St-Laurent et Stéphane Surprenant.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame Andrée Bouchard s'assure de la conformité de la procédure de convocation de la présente séance extraordinaire et constate que ladite procédure a été respectée.

03. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 09.06.01
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Vérification de la conformité de la procédure de convocation.
03. Adoption de l'ordre du jour.
04. Période de questions du public.
05. Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire) (document séance tenante : RF 2009.06.01-05).
06. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Nathalie Robert, parent, exprime son point de vue et manifeste son désaccord quant à la décision prise lors de la séance du Conseil des commissaires du 11 mai dernier, eu égard à la tarification des frais de surveillance du midi.

05. DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET QUI PRÉVOIT DES DÉPENSES SUPÉRIEURES AUX REVENUS (BUDGET DÉFICITAIRE) (document séance tenante : RF 2009.06.01-05)

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire des Hautes-Rivières à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

Attendu que les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus rendant ainsi les états financiers à vocation générale;

Attendu que ces nouvelles normes ont pour effet qu'au 30 juin 2009, la Commission scolaire prévoit avoir un déficit accumulé;

Attendu qu'en vertu de l'article 280 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit intégrer à son budget, comme dépense, le déficit anticipé de l'exercice courant et de l'exercice de l'année précédente non intégré à son budget;

Attendu que la Commission scolaire veut s'approprier une somme maximale de dix pour cent (10%) de son surplus accumulé au 30 juin 2008;

Attendu que la Commission scolaire des Hautes-Rivières prévoit adopter un budget 2009-2010 dont les dépenses excèdent les revenus de 32 010 000 \$ (constituant le déficit accumulé au 30 juin 2010);

HR 09.06.01
002

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire des Hautes-Rivières à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées et que cette demande soit accompagnée d'un document décrivant sommairement les causes du déficit anticipé.

Cette résolution remplace et annule celle portant le numéro HR 09.05.11-024, adoptée le 11 mai 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.06.01
003

06. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL